



VILLE DE GRETZ - ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris

77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Téléphone 01 64 42 83 00 - Télécopie 01 64 42 83 10

CCAP et REGLEMENT DE CONSULTATION

Remise en état d'un logement appartenant à la ville de GRETZ-ARMAINVILLIERS

4 lots de travaux de :

- 1. MAÇONNERIE**
- 2. CHAUFFAGE GAZ**
- 3. PLOMBERIE**
- 4. ELECTRICITE**

PROCEDURE ADAPTEE

(Articles 26.2 et 28 du code des marchés publics)

DATE DE REMISE DES OFFRES :

Le 17 février 2011 à 12H

1- MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Mairie de GRETZ-ARMAINVILLIERS
69 rue de PARIS - BP 70013
77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

2- REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Mr Jean-Paul GARCIA, Maire de la ville de GRETZ-ARMAINVILLIERS.

3- OBJET DE LA CONSULTATION

Remise en état d'un logement appartenant à la ville de GRETZ-ARMAINVILLIERS.

Ce logement de type F4 de 70 m² environ est situé dans l'enceinte du groupe scolaire Georges TRAVERS, cette immeuble a été construit dans les années 60 et est composé de 8 logements.

Ces travaux consistent à la remise en état complète du logement sis 2 rue Adrien LEDOUX - cage d'escalier « B » RdC gauche, seuls les travaux de peintures et de revêtements de sols seront exécutés par la régie municipale.

Les travaux doivent se dérouler sans gêner les autres locataires de ce bâtiment et doivent être terminés pour au plus tard le 30 avril 2010.

Une visite sur site est indispensable.

4 – NATURE DE L'OFFRE

L'offre est faite pour un ou plusieurs lot, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, elle devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 €T.T.C.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

5 - MAÎTRISE D'ŒUVRE

La maîtrise d'œuvre du chantier est assurée par la ville de GRETZ-ARMAINVILLIERS

6 - PROCEDURE DE CONSULTATION

Cette consultation sera réalisée selon une procédure adaptée (Article 28 du code des marchés publics).

Après réception des offres, la Ville de GRETZ-ARMAINVILLIERS, si elle le juge nécessaire pourra entamer une phase de négociation avec un ou plusieurs candidats ayant déposé une offre.

Les entreprises intéressées transmettront leurs propositions technique et financière (Tampon de l'entreprise et signature) par courrier avant le **17 février 2011 à 12H** à l'adresse indiquée dans le présent avis.

Le dossier de réponse devra contenir les pièces suivantes :

- Le CCAP et règlement de consultation signé
- Le devis détaillé des travaux par lot

- **L'attestation de visite.**

7 - CONDITIONS D'OBTENTION ET DE REMISE DES OFFRES

Considérant le faible montant de chaque prestation il n'est établi de dossier de consultation.

Il appartient à chaque entrepreneur ou artisan, suite à la visite du site, de proposer un devis correspondant aux travaux que sa qualification lui permet de réaliser.

Les offres doivent être retournées par l'entrepreneur sous forme papier uniquement.

- Les offres doivent être présentées sous enveloppe.
- L'enveloppe portera l'indication :

Remise en état d'un logement Rue Adrien LEDOUX LOT « »

- L'enveloppe porte les noms des candidats.
- Les offres doivent être adressées par tout moyen permettant de déterminer de manière précise la date et l'heure de réception et de garantir leur confidentialité.
- Envoi par voie postale (recommandé avec accusé de réception, Chronopost)
Monsieur Le Maire
Mairie de GRETZ-ARMAINVILLIERS
69, Rue de Paris -BP 70013
77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS
- Dépôt des offres à la Mairie (même adresse) contre récépissé : De 8H45 à 11H45 et de 14H15 à 17H15.

La date limite de réception des offres est fixée au **17 février 2011 à 12H.**

Les offres parvenues hors délai ainsi que celles parvenues sous enveloppes non cachetées ne seront pas retenues et renvoyées à leur expéditeur.

8 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Les offres seront entièrement rédigées en langue française. Elles seront exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

A/ Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics.

B/ Pièces de l'offre :

Documents à transmettre obligatoirement avec les pièces énumérées a l'article 6 du marché :

- Extrait K Bis
- Attestation d'assurance
- RIB

Pièces générales constitutives du marché : non jointes au dossier

- Cahier des clauses techniques générales (C.C.T.G) applicables aux marchés publics de travaux
- Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux (C.C.A.G) Arrêté du 8 septembre 2009.

9 - VARIANTES

Sans objet

10 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES :

La validité des offres est de **45 jours** à compter de la date limite de retour des offres.

11 - CRITERES D'ATTRIBUTION :

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

Critères de jugement des offres avec leur pondération :

1. Prix des prestations (60 %),
2. Valeur technique (40 %).

METHODE DE COTATION

Le prix des prestations P : (noté sur 60 points)

Le prix des prestations sera apprécié de la façon suivante :

$$\text{Note attribuée au candidat étudié} = 60 \times \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre étudiée}}$$

La valeur technique T : (notée sur 40 points)

- 1- **Qualité des matériels proposés** (noté sur 30 points),
- 2- **Disponibilité de l'entreprise, planning** (noté sur 10 points),

Pour les deux sous critères énumérés ci-dessus, il sera attribué des points en fonction de la précision de l'offre selon le barème suivant :

- très satisfaisant 100 %
- satisfaisant 60 %
- insuffisant 20 %
- sans réponse 0 %

Ainsi, la note technique maximale pouvant être attribuée à un candidat sera de 40 points.

Classement des offres :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera l'offre obtenant la meilleure note totale:

Note entreprise = P + T

En cas d'égalité de note, l'offre de l'entreprise ayant obtenu la meilleure note concernant la valeur prix sera retenue.

12 - DELAIS D'EXECUTION

Lot maçonnerie	- 2 semaines
Lot chauffage	- 3 semaines
Lot plomberie	- 2 semaines
Lot électricité	- 3 semaines

13 – LES PRIX, LES REGLEMENTS, LES FACTURES

Les prix sont réputés fermes non actualisables, le règlement des prestations s'effectuera par mandat administratif dans un délai maximum de 30 jours après accord de la facture, il n'est pas prévu de paiement partiel ou intermédiaire.

14 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Contacts pour les aspects techniques : Monsieur VICAIRE, courriel : technique@mairie-gretz.fr – Tel : 01 64 42 83 21

15 - REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de MELUN.

Le _____ à _____

L'entrepreneur